



UFR

**Union Fédérale des Retraités de la Police
Nationale**

Section de alpes maritimes

COMMUNIQUE DE PRESSE

NICE : LE SECURITAIRE A L'ECOLE

En prenant la décision d'affecter des policiers municipaux dans les écoles, pour soi-disant assurer une meilleure sécurité des élèves, le maire de NICE et le ministre de l'Éducation Nationale, créent les conditions d'une insécurité permanente dans les enceintes scolaires car ce n'est pas la présence d'un agent de police municipale qui créera les conditions pour une meilleure sécurité.

En prenant une telle décision, le gouvernement et la mairie de Nice, refusent de prendre les mesures adéquates pour s'attaquer aux causes de l'insécurité et des violences diverses

Pour les retraités CGT de la Police nationale des Alpes Maritimes, toute mission de la police, doit s'exercer en dehors des établissements de l'éducation nationale. Ce sont avant tout des missions de prévention et de dissuasion aux abords des enceintes scolaires qui sont de nature à empêcher violences et insécurité. A l'intérieur, sur le plan disciplinaire, le règlement et les personnes pour le faire strictement appliquer, enseignants et surveillants, doivent y pourvoir, tandis que les problèmes d'ordre social ou sociétal doivent en pris en compte par du personnel spécialisé.

La CGT retraités Police soutient donc sans réserve les propositions audacieuses des enseignants, des parents d'élèves et de leurs organisations qui réclament des personnels qualifiés et en nombre adéquate pour y remédier.

Prôner en permanence des mesures sécuritaires comme le font les élus de la ville de Nice ne pourra jamais conduire à la tranquillité publique, car la répression tous azimuts n'a encore jamais fait la démonstration de son efficacité pour enrayer les phénomènes de délinquance.

Quand le maire de Nice déclare que sa priorité est la sécurité des élèves, la CGT lui fait remarquer que la sécurité des enfants dans les écoles, exigent d'autres moyens plus efficaces que la médiocre présence d'un policier municipal dont il faut espérer qu'il ne soit pas armé au contact des enfants ; mais que fera-t-il en cas d'attaque extérieure ?

Enfin la CGT Retraités, rappelle que la sécurité des citoyens et des élèves ne sera jamais assurée avec une politique sécuritaire, car les mesures prises ne concernent que les conséquences de la délinquance et non les causes.

NICE, le 30 Janvier 2018

Contacts : Pascal Martini 0637098769

ufrpolice@cgt.fr